

---

**Procès-verbal de la rencontre de la CoPers - Direction**  
**du mardi 8 novembre 2022, 13h30 – 15h00, salle Herbette**

---

**Direction**

**M. Frédéric Herman, Recteur**  
**M. Benoît Frund, Vice-recteur**  
**M. Jérôme Rossier, Vice-recteur**  
**M. Yann Jeannin, Directeur du service UNIBAT**  
**M. Etienne Fivat, Directeur du service des RH**

**CoPers**

**Mme Marcelina Klaus Gaillard, PAT**  
**Mme Valérie Savoy, PAT**  
**Mme Isabelle Raymond, PAT**  
**M. Thomas Bouchet, Corps professoral**  
**M. Benoît Garbinato, Corps professoral**  
**Mme Gaële Goastellec, Corps intermédiaire**

**M. Marco Mazzilli, chargé du PV**

La session est ouverte à 13h35.

**1. Procès-verbal du 10 mai 2022 (annexe)**

Le procès-verbal du 10 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

**2. Plan énergie (Vice-recteur Dicastère Transition écologique et Campus)**

M. Yann Jeannin présente le plan *OSTRAL* qui détaille l'organisation de l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Il rappelle que ce plan découle de la responsabilité de la Confédération. Il présente le *powerpoint* :

- Il commente les mix électriques qui caractérisent la Suisse et l'Union européenne ; il souligne que la Suisse peut, certes, exporter de l'électricité à certaines saisons de l'année, mais est en revanche dépendante de l'étranger pour la période hivernale. Si l'apport nécessaire à la Suisse en hiver n'est pas fourni, il conclut alors que le pays connaîtra une pénurie pour l'usage actuellement prévu.

- Il signale que le plan *OSTRAL* est découpé en quatre étapes selon des seuils de gravité, et que la situation actuelle est régie par le « niveau 2 ». À ce titre, il rappelle que l'UNIL concentre une grande importance sur le « niveau 4 » dont la gestion serait la plus compliquée, l'objectif étant surtout de pouvoir sauvegarder les *data center* et les données qu'ils contiennent. Il explique aussi que ce niveau est subdivisé en trois étapes, allant des (i) des interdictions et restrictions de consommation, (ii) au contingentement pour les grands consommateurs dont l'UNIL ferait partie, puis finalement aux délestages complets cycliques par secteurs.
- Il annonce l'organisation de l'UNIL pour préparer l'exécution du plan *OSTRAL* : plusieurs chantiers de travail ont été mis sur place, à savoir un **chantier Énergie** destiné à prendre des mesures simples d'économie sans qu'elles aient un impact sur l'activité de l'UNIL, un **chantier Informatique** et d'autres qui pourraient être créés selon les besoins. Les chantiers sont complétés par un *Task force*, composée de trois vice-recteurs, de l'adjointe à la Transition écologique et des directions de services.
- Il souligne que toutes les mesures d'économie d'électricité seront prises en compte dans les éventuelles limitations qui pourraient être imposées.
- Il rappelle que le plan *OSTRAL* doit être validé par la Direction de l'UNIL en décembre, mais aussi en janvier par le fournisseur de l'UNIL, soit GRD (SIE SA).
- Pour l'heure actuelle, il explique que l'UNIL s'attelle à identifier des tranches d'économie d'énergie de 10% jusqu'à un maximum de 50%, en effectuant des mesures-tests dans les facultés pour prévenir les problèmes qui pourraient apparaître. Il avertit toutefois que cet objectif est difficilement atteignable, la période révélatrice du COVID-19 n'ayant permis qu'une économie de 24%.

Mme Valérie Savoy indique comprendre des explications de M. Yann Jeannin qu'il n'y aura pas de coupure avant janvier.

M. Yann Jeannin pense qu'il est probable qu'il en soit ainsi, car les réserves dans les barrages sont encore élevées et le climat est plutôt favorable. Il n'exclut pas que les mesures pourraient éventuellement concerner la fin de l'hiver.

Mme Valérie Savoy demande si les collaborateurs seront informés à l'avance.

M. Yann Jeannin répond qu'une communication sera faite lorsque des résultats seront obtenus. Il explique que des comparaisons sont faits d'un mois à un autre, de sorte qu'il est préférable d'attendre pour avoir une idée d'ensemble de l'efficacité des mesures testées.

Mme Gaële Goastellec s'interroge sur le volume d'énergie consommé par les systèmes de captation.

M. Yann Jeannin indique que l'enseignement diffusé, pris pour lui-même, ainsi que son stockage n'entraînent pas une consommation significative ; il fait néanmoins remarquer que la recherche a un impact bien plus important.

Mme Isabelle Raymond souhaite savoir si les bornes électriques, notamment pour automobiles, seront toujours alimentées.

M. Yann Jeannin explique que le retrait d'électricité de ces bornes fera sans doute partie de la première série de mesures d'économie qui seront prises, car il n'est pas prioritaire pour l'UNIL de recharger les voitures des collaborateurs·trices en période de crise.

### 3. Vestiaires du Bugnon (*Vice-recteur Dicastère Transition écologique et Campus*)

M. Frédéric Herman rappelle que ce point a été remis à l'ordre du jour par la Direction afin de prendre connaissance du suivi.

Mme Isabelle Raymond indique à la Direction que les travaux ont débuté mais ne sont pas terminés à ce jour (*Cf. PV du 10 mai 2022, point 8*). Elle signale qu'elle et ses collègues avaient suggéré à UNISEP un local qui leur paraissait adéquat à tout point de vue, mais qui après l'avoir soumis à une personne du DNF, ne l'aurait cependant pas étudié. Elle soutient que le local retenu a été choisi par les deux représentants du DNF et que celui-ci présenterait en sus plusieurs défauts sécuritaires compte tenu de son éloignement (*NB : ledit local se situe au rez inférieur dans l'aile opposée alors que les locaux UFAM sont au rez de chaussée aile nord*).

Elle dit regretter énormément que le DNF ne prenne pas en considération les conditions de travail des collaborateurs·trices de l'unité qui transportent, entre autres, des cadavres et des pièces d'anatomie plongés dans des produits biochimiques dangereux pouvant souiller les collaborateurs·trices. Elle déclare qu'il sera difficilement envisageable de les faire se déplacer entre deux étages pour se nettoyer et se changer plusieurs fois dans le même jour. Aussi, elle explique que le local sélectionné ne dispose que d'un mètre carré et demi de surface, complété d'une douche et un toilette, de telle sorte qu'il correspond à un vestiaire pour une seule personne et non quatre selon les normes préétablies.

M. Yann Jeannin rappelle que cinq variantes ont été analysées au cours de la réunion et que l'UFAM, a donné un avis favorable à quatre des cinq locaux examinés, dont celui qui a été sélectionné. Il met en évidence la contradiction entre les propos de Mme Raymond et le procès-verbal de la réunion.

Mme Isabelle Raymond informe qu'en dépit du résultat inscrit dans le procès-verbal, son service a accepté le local élu, faute de réelles propositions cohérentes. Elle fait toutefois remarquer que la Directrice de l'UFAM avait accepté cette solution qu'à titre provisoire, à savoir jusqu'en 2026 qui coïncide avec le moment où le DNF devrait déménager.

M. Yann Jeannin répond à Mme Isabelle Raymond que la réunion aspirait justement à permettre à tous les acteurs impliqués de pouvoir exprimer leur avis personnel, de sorte que si l'UFAM avait montré son désaccord, une autre solution aurait dû être trouvée n'en déplaise au DNF. Il souligne d'ailleurs que le procès-verbal fait foi et est neutre, puisqu'il a été rédigé par le service UNISEP et non pas par le DNF.

M. Benoît Frund note qu'il sera difficile de trouver une solution ici et maintenant.

M. Frédéric Hermann suggère par conséquent à Mme Isabelle Raymond de faire remonter ses réserves par écrit et avec le soutien de l'UFAM, pour que la Direction puisse prendre contact avec toutes les personnes concernées et éventuellement organiser une visite au Bugnon.

Après lecture du procès-verbal Mme Raymond renonce à faire un compte rendu par écrit sur ses réserves dans la mesure où son service a accepté un compromis qui répondait à un besoin de l'UFAM bien que finalement la solution ne soit pas optimale. Il faudra juste veiller à ce que le DNF respecte l'accès exclusif de ce vestiaire à l'UFAM.

#### **4. Indexation des salaires**

Il est indiqué à la CoPers que la Direction de l'UNIL a procédé à des négociations budgétaires avec le Conseil d'État vaudois et a obtenu de celui-ci des informations inhérentes à la subvention cantonale dont profite l'UNIL.

Il signale, d'une part qu'une éventuelle indexation des salaires n'est, en l'état, pas comprise dans l'augmentation du budget et, d'autre part, qu'elle ne ressortit pas à la compétence de la Direction.

M. Etienne Fivat précise que les salaires ne peuvent être réadaptés que si les barèmes auxquels ils se rapportent sont modifiés en tenant compte de l'indice des prix à la consommation et du renchérissement du coûts de la vie.

Mme Valérie Savoy se demande si des mesures seront prises pour les personnes à bas salaire.

M. Etienne Fivat rappelle que la Direction ne définit pas les échelles salariales, car elle n'est dotée que d'une compétence de mise en œuvre.

M. Frédéric Herman ajoute que la Direction ne peut que faire remonter les préoccupations salariales à l'État vaudois.

\* \* \* \* \*

## 5. Carrières du PAT

Mme Gaële Goastellec rappelle que la précédente CoPers avait déjà sollicité la Direction quant à la possibilité d'organiser des mobilités du PAT et aimerait de ce fait connaître l'état des réflexions.

M. Jérôme Rossier indique que cet aspect fait partie du plan d'intentions de la Direction et que des réunions sont prévues pour en discuter la mise en œuvre.

La CoPers et la Direction considèrent ensemble qu'il serait opportun de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre, lorsque les travaux seront plus avancés.

## 6. Délais d'engagement des assistant·e·s – étudiant·e·s

M. Benoît Garbinato rappelle qu'à l'approche du semestre d'automne, les Facultés – notamment la Faculté des HEC – peinent à trouver des assistants-es-étudiant-es, car ils/elles n'ont connaissance de leurs disponibilités que relativement tard, ce qui peut être problématique pour des cours suivis par beaucoup d'étudiant-es.

Il souhaite savoir si un « *fast track* » est prévu pour ce genre de situations, malgré le temps dont ont besoin les administrations facultaires pour assurer les recrutements.

M. Etienne Fivat signale que des traitements hors-délai ont déjà eu lieu les années précédentes, mais n'ont pas été organisés cette année compte tenu du fait qu'aucune demande n'a été formulée. Il indique que les solutions doivent être trouvées *ad hoc* à cette situation particulière.

M. Etienne Fivat coordonne la mise en œuvre d'une solution avec le SRH et le service administratif de la Faculté de M. Benoît Garbinato.

## 7. Nombre de renouvellements des mandats des membres de la COPERS

Mme Isabelle Raymond indique à la Direction que les modalités du mandat dans la CoPers devraient être révisées, afin de pouvoir permettre un renouvellement sans limitation.

Elle donne l'exemple de la période COVID-19, durant laquelle les précédent·es élu·es n'ont pas pu accomplir pleinement leur mandat et avoir un suivi uniforme des dossiers.

M. Benoît Garbinato ajoute qu'il est d'autant plus vrai que plus les années passent et plus les membres de la CoPers acquièrent de l'expérience.

M. Frédéric Herman demande à la CoPers si l'option d'un mandat plus long serait envisageable.

Mme Valérie Savoy répond en argumentant que certaines personnes sont uniquement intéressées par des mandats de courte durée, car leur présence sur le campus est limitée.

M. Jérôme Rossier souligne que dans tous les cas il sied de rechercher un équilibre pour ne pas créer de problèmes de représentativité. Il relève qu'il est important d'avoir un certain renouvellement au sein des commissions.

Mme Valérie Savoy soumet l'hypothèse de trois mandats de deux années.

M. Garbinato souscrit à cette proposition, en tant qu'il considère que ce système en quinconce permettrait au Président·e de chaque CoPers nouvellement élu·e d'être formé·e par le précédent·e.

M. Frédéric Herman prend note de toutes ces suggestions et assure qu'il informera la CoPers en temps voulu, lorsque la décision de modification de la Directive concernant la CoPers aura été arrêtée.

## **8. Budget COPERS**

Mme Valérie Savoy indique à la Direction que la CoPers projette de mener des actions pour rapprocher la communauté universitaire en organisant des événements animés (typiquement des séances d'informations sur la préparation de sa retraite). Elle souhaite savoir si la CoPers pourrait se voir allouer un budget, dans l'idée de faire quelques affiches ou payer les intervenant·es.

M. Frédéric Herman salue cette démarche et signale qu'il suffit juste de s'adresser à la Direction, sans qu'il ne soit nécessaire de créer des budgets dans l'abstrait.

## **9. Communications de la COPERS à l'ensemble du personnel**

Mme Marcelina Klaus Gaillard indique que ce point est à mettre en relation avec le point précédent.

Elle informe aussi la Direction qu'une prochaine réunion se tiendra, laquelle aura pour objectif de revoir la structure du site internet de la CoPers.

## **10. Divers**

Mme Marcelina Klaus Gaillard signale que le Bureau de la CoPers a reçu un courriel d'une collaboratrice du service RH, qui rencontre un problème concernant les places de parcage de l'UNIL. Elle indique que cette personne dispose de deux véhicules en alternance sur le campus, mais ne dispose que d'un seul macaron, de sorte qu'elle a fait l'objet d'une amende pour le véhicule sur lequel n'était pas apposé ledit macaron.

M. Benoît Frund indique que le macaron devrait, en principe, valoir pour tous les véhicules dont les plaques d'immatriculation ont été enregistrées, qu'ils le portent ou non. Il précise que les places vertes ne sont jamais garanties, telle manière que pour éviter tout désagrément, la personne concernée devrait envisager à louer une place jaune.

M. Frédéric Herman confirme le propos, en spécifiant que cette situation est le reflet de la politique assumée de l'UNIL qui vise à pousser à l'utilisation des transports publics.

Ensuite, M. Frédéric Hermann avise la CoPers que la Direction a procédé à la modification de la Directive 0.10 sur la sécurité au travail, fruit d'un travail entre les services de sécurité et juridique de l'UNIL. Il dit vouloir la consulter préalablement sur ce sujet, avant que la Direction ne rencontre les Décanats le 6 décembre, et invite ainsi la CoPers à lui communiquer un retour écrit d'ici début décembre.

La session est levée à 15h06.

08.10.2022 mm  
CoPers  
15.12.2022 Direction